



REGLEMENT INTERIEUR

ASSOCIATION UNION CHATILLON CLUB

35, Avenue Clément Perrière – 93320 CHATILLON

Les membres s'engagent à pratiquer le sport dans un esprit de loyauté, d'amitié et d'humilité.

Ils conserveront un esprit d'honneur lors des compétitions.

La vie et la renommée du club en dépendent.

Les bases de l'Association reposant sur le bénévolat, une convivialité est demandée à chaque membre mais aussi, le cas échéant, une participation à l'animation afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient sollicitées.

Une attente particulière est à apporter aux efforts dans tout ce qui concerne les règles d'hygiène, de sécurité, d'assurance, de transport, de protection, etc...

Les membres s'interdisent toute discussion d'ordre politique ou religieux.

Le kimono (Pour le karaté) ou la tenue fitness (Pour le TBT et KBS) sont obligatoires.

Pas de couvre-chef et nos activités se pratiquent pieds nus.

La cotisation est intégralement exigible pour l'année. Elle n'est donc pas remboursable quel que soit le motif d'un éventuel arrêt d'activité.

Modifié le 25/10/2025.

Le Président.

Gilles COLLAT.